



Inscription en Terminale Série Générale et Technologique et Série Professionnelle

Procédure

Le dossier départemental d'Ille et Vilaine « Dossier de demande de changement d'établissement en lycée public » devra être retiré dans l'établissement d'origine fin mai, début juin.

Ce dossier pourra aussi être téléchargé à l'adresse suivante : www.ac-rennes.fr/dsden35 Rubrique vie de l'élève/scolarité/affectation en lycée public d'Ille et Vilaine/Changement d'établissement

Le dossier devra contenir la fiche d'orientation de fin de 1ère, la copie des 3 bulletins de l'année en cours, le justificatif de domicile, un courrier explicitant la demande)

Calendrier

En fonction de la date d'envoi du dossier, il y a deux procédures différentes :

↳ **Avant le 21 juin 2019** : le dossier devra être transmis au lycée Bréquigny (Lycée Bréquigny, Christelle BOISSINOT, 7 avenue G. Graff, 35205 RENNES CEDEX).

- Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny, vous en serez informé par téléphone ou mail fin juin (d'où l'importance de noter sur le dossier un n° de téléphone portable et adresse e-mail). Si vous confirmez la demande d'affectation, un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.
- Si votre demande est refusée par manque de place disponible, c'est la Direction des Services Académiques d'Ille et Vilaine (le service de la DIVEL) qui se chargera de trouver un autre établissement disponible lors de la commission d'affectation du 8 juillet 2019 (à confirmer). Ce service vous répondra par courrier dès que possible à partir du 19 juillet (à confirmer).

↳ **Après le 21 juin 2019 jusqu'au 18 août 2019** : le dossier devra être transmis à la Direction des Services départementaux d'Ille et Vilaine (DSDEN, DIVEL, 1 quai Dujardin, 35607 RENNES CEDEX 7).

⇒ Le dossier sera examiné en **commission aux alentours du 26 août 2019.**

- Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny, vous en serez informé par téléphone ou mail après le 28 août 2018 (d'où l'importance de noter sur le dossier un n° de téléphone portable et adresse e-mail). Si vous confirmez la demande d'affectation, un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.
- Si votre demande est refusée par manque de place disponible, c'est la Direction des Services Académiques d'Ille et Vilaine (le service de la DIVEL) qui se chargera de trouver un autre établissement disponible lors de la commission d'affectation du 26 août 2019. Vous serez contacté par les services académiques, ou par le nouvel établissement d'accueil fin août.

Etude des demandes d'inscription

Les places sont attribuées aux élèves **dans la limite des places disponibles dans la filière demandée**, selon un ordre défini :

1. Les élèves issus de Première Générale et Technologique
2. Les élèves emménageant dans le secteur du lycée
3. Les élèves du réseau public, n'ayant pas la série demandée dans leur lycée d'origine
4. Les élèves venant du privé
5. Les demandes de dérogation pour convenances personnelles

Dossier d'inscription

Si l'élève est affecté après la commission, le lycée Bréquigny contactera, par téléphone ou par mail, la famille et lui postera un dossier d'inscription à son domicile.

Demande d'internat

La pression étant forte à l'internat, l'affectation d'un élève au lycée Bréquigny ne vaut pas admission automatique à l'internat.

Une commission se réunira début juillet et examinera l'ensemble des demandes d'inscription à l'internat. **Une réponse** vous sera envoyée à votre domicile au plus tard **à la mi-juillet.**